

Procès verbal

Le mardi 11 février 2025 à 19 heures 00, l'assemblée, régulièrement convoquée le 03 février 2025, s'est réunie sous la présidence de CANOVA Jean-Louis.

Secrétaire de la séance : KITYNSKI Marie-Christine

Présents : CANOVA Jean-Louis, CARDON Dominique, BAILLY Delphine, BAYETTE Patricia, BOCQUET Antoine, CHALONS Gérard, COLLET Jean-Marie, FOURNIER Jean-Noël, JOSEPH Martine, KITYNSKI Marie-Christine, MATTIONI Angélico, LERECH Lydie, PEDRETTI Michel, ROBERT Patrick, SCHUFT Sylvie, YVON Annaïck

Représentés : GAUCHOTTE David représenté par BOCQUET Antoine, PIERROT Émilien représenté par MATTIONI Angélico, THEVENIN Hélène représentée par BAILLY Delphine

Absents et excusés : DRIANT Emmanuelle, PETIT Sandy, ROBELET Emmanuel

Ordre du jour :

1/ **Décisions budgétaires (7.1)** Approbation des comptes administratifs 2024

2/ **Décisions budgétaires (7.1)** Affectation du résultat de fonctionnement 2024 – Budget Général

3/ **Décisions budgétaires (7.1)** Affectation du résultat de fonctionnement 2024 – Service Eau

4/ **Décisions budgétaires (7.1)** Affectation du résultat de fonctionnement 2024 – Service Assainissement

5/ **Décisions budgétaires (7.1)** Affectation du résultat de fonctionnement 2024 – Aménagement de terrains

6/ **Décisions budgétaires (7.1)** Approbation des Comptes de gestion 2024

7/ **Décisions budgétaires (7.1)** Arrêté des Budgets primitifs 2025

Questions et suggestions diverses

Ajout de 2 points à l'ordre du jour :

8/ **Décisions budgétaires (7.1)** Mise en place de la fongibilité des crédits en section de fonctionnement et d'investissement

9/ **Marchés publics (1.1)** Restructuration salle des Fêtes du Brûly - Avenant 1 lot 7 et lot 8

Délibérations du conseil :

1.Approbation des comptes administratifs de l'année 2024 (N° DE 2025 010)

BUDGET GENERAL :

Le Conseil municipal réuni sous la présidence du Premier-Adjoint et délibérant sur le compte administratif 2024 du **Budget Général**, et après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1/ lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

BUDGET GENERAL	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
LIBELLE	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
Résultats reportés	0,00	789 143,69	439 395,53	0,00	439 395,53	789 143,69
Opération de l'exercice 2024	1 759 176,83	2 367 854,81	2 385 562,15	3 000 120,14	4 144 738,98	5 367 974,95
Total	1 759 176,83	3 156 998,50	2 824 957,68	3 000 120,14	4 584 134,51	6 157 118,64
Résultat de clôture		1 397 821,67		175 162,46	0,00	1 572 984,13
Restes à réaliser	0,00	0,00	2 429 753,00	1 546 799,00	2 429 753,00	1 546 799,00
Total	0,00	1 397 821,67	2 429 753,00	1 721 961,46	2 429 753,00	3 119 783,13
Résultat définitif au 31,12,2024		1 397 821,67	707 791,54			690 030,13

2/ Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

3/ Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4/ Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus **par 18 voix POUR**.

SERVICE DE L'EAU :

Le Conseil municipal réuni sous la présidence du Premier-Adjoint et délibérant sur le compte administratif 2024 du **Service de l'Eau**, et après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1/ lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

SERVICE EAU	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
LIBELLE	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
Résultats reportés	0,00	462 532,24	0,00	284 900,49	0,00	747 432,73
Opération de l'exercice 2024	248 497,99	196 038,24	20 325,00	37 006,05	268 822,99	233 044,29
Total	248 497,99	658 570,48	20 325,00	321 906,54	268 822,99	980 477,02
Résultat de clôture		410 072,49		301 581,54	0,00	711 654,03
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	0,00	410 072,49	0,00	301 581,54	0,00	711 654,03
Résultat définitif au 31,12,2024		410 072,49		301 581,54		711 654,03

2/ Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

3/ Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4/ Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus **par 18 voix POUR** .

SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT :

Le Conseil municipal réuni sous la présidence du Premier-Adjoint et délibérant sur le compte administratif 2024 du **Service de l'Assainissement**, et après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1/ lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

SERVICE ASSAINISSEMENT	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
LIBELLE	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
Résultats reportés		154 586,76		121 310,06	0,00	275 896,82
Opération de l'exercice 2024	202 034,02	222 763,65	92 804,05	86 638,05	294 838,07	309 401,70
Total	202 034,02	377 350,41	92 804,05	207 948,11	294 838,07	585 298,52
Résultat de clôture		175 316,39		115 144,06	0,00	290 460,45
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	0,00	175 316,39	0,00	115 144,06	0,00	290 460,45
Résultat définitif au 31,12,2024		175 316,39		115 144,06		290 460,45

2/ Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

3/ Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4/ Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus **par 18 voix POUR**.

SERVICE AMENAGEMENT DE TERRAINS :

Le Conseil municipal réuni sous la présidence du Premier-Adjoint et délibérant sur le compte administratif 2024 du **Service d'Aménagement de terrains**, et après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1/ lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

AMENAGEMENT DE TERRAINS	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
LIBELLE	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
Résultats reportés	4 139,25		268 973,60		273 112,85	0,00
Opération de l'exercice 2024	296 412,56	296 412,56	296 412,56	268 973,60	592 825,12	565 386,16
Total	300 551,81	296 412,56	565 386,16	268 973,60	865 937,97	565 386,16
Résultat de clôture	4 139,25		296 412,56		300 551,81	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	4 139,25	0,00	296 412,56	0,00	300 551,81	0,00
Résultat définitif au 31,12,2024	4 139,25		296 412,56		300 551,81	0,00

2/ Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

3/ Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4/ Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus **par 18 voix POUR.**

Délibération : adoptée

2. Affectation du résultat de fonctionnement 2024 - Budget Général (N° DE 2025 011)

Les membres du conseil municipal,

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2024
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2024
- constatant que le compte administratif 2024 fait apparaître un EXCEDENT de **1 397 821.67€**

DECIDE d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Déficit antérieur reporté (report à nouveau - dépense 002)	0,00
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - recette 002)	789 143.69
Virement à la section d'investissement (pour mémoire - 021)	888 944.00
RESULTAT DE L'EXERCICE EN FONCTIONNEMENT : EXCEDENT	608 677.98
Résultat de fonctionnement cumulé (avec antérieur reporté) au 31/12/2024	1 397 821,67
A. EXCEDENT AU 31/12/2024	1 397 821.67

Affectation obligatoire à l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	0,00
Déficit résiduel à reporter à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement (1068)	707 791.54
Solde disponible affecté comme suit :	
affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	0,00
affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - recette 002)	690 030.13
B. DEFICIT AU 31/12/2024	0,00
Déficit résiduel à reporter - dépense 002	0,00

Délibération : adoptée

3.Affectation du résultat de fonctionnement - Service Eau (N° DE_2025_003)

Les membres du conseil municipal,

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2024
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2024
- constatant que le compte administratif 2024 fait apparaître un EXCEDENT de **410 072.49€**

DECIDE d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Déficit antérieur reporté (report à nouveau - dépense 002)	0,00
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - recette 002)	462 532.24
Virement à la section d'investissement (pour mémoire - 021)	254 725.00
RESULTAT DE L'EXERCICE EN FONCTIONNEMENT : DEFICIT	52 459.75
Résultat de fonctionnement cumulé (avec antérieur reporté) au 31/12/2024	410 072.49
A. EXCEDENT AU 31/12/2024	410 072.49
Affectation obligatoire à l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	0,00
Déficit résiduel à reporter à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement (1068)	0.00
Solde disponible affecté comme suit :	
affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	0,00
affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - recette 002)	410 072.49

B. DEFICIT AU 31/12/2024	0,00
Déficit résiduel à reporter - dépense 002	0,00

Délibération : adoptée

4.Affectation du résultat de fonctionnement 2024- Service Assainissement (N° DE 2025 012)

Les membres du conseil municipal,

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2024
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2024
- constatant que le compte administratif 2024 fait apparaître un EXCEDENT de **175 316.39€**

DECIDE d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Déficit antérieur reporté (report à nouveau - dépense 002)	0,00
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - recette 002)	154 586.76
Virement à la section d'investissement (pour mémoire - 021)	57 169.00
RESULTAT DE L'EXERCICE EN FONCTIONNEMENT : EXCEDENT	20 729.63
Résultat de fonctionnement cumulé (avec antérieur reporté) au 31/12/2024	175 316.39
A. EXCEDENT AU 31/12/2024	175 316.39
Affectation obligatoire à l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	0,00
Déficit résiduel à reporter à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement (1068)	0.00
Solde disponible affecté comme suit :	
affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	0,00
affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - recette 002)	175 316.39
B. DEFICIT AU 31/12/2024	0,00
Déficit résiduel à reporter - dépense 002	0,00

Délibération : adoptée

5.Affectation du résultat de fonctionnement 2024- Service Aménagement de terrains (N° DE 2025 005)

Les membres du conseil municipal,

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2024
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2024
- constatant que le compte administratif 2024 fait apparaître un DEFICIT de **4 139.25€**

DECIDE d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Déficit antérieur reporté (report à nouveau - dépense 002)	4 139.25
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - recette 002)	0.00
Virement à la section d'investissement (pour mémoire - 021)	2 399 269.00
RESULTAT DE L'EXERCICE EN FONCTIONNEMENT : EXCEDENT	0.00
Résultat de fonctionnement cumulé (avec antérieur reporté) au 31/12/2024	• 4 139.25
A. EXCEDENT AU 31/12/2024	0.00
Affectation obligatoire à l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	0,00
Déficit résiduel à reporter à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement (1068)	0.00
Solde disponible affecté comme suit :	
affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	0,00
affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - recette 002)	0.00
B. DEFICIT AU 31/12/2024	4 139.25
Déficit résiduel à reporter - dépense 002	4 139.25

Délibération : adoptée

6.Approbation des comptes de gestion 2024 (N° DE 2025 006)

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs 2024, concernant :

le Budget Général, le Service de l'Eau, le Service Assainissement et le Service Aménagement de Terrains,

Statuant sur l'exécution des budgets de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

DECLARE que les comptes de gestion 2024 dressés par le Service des Gestion Comptable, visés, certifiés conforme par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

Délibération : adoptée

7.Arrêté des budgets primitifs 2025 (N° DE 2025 013)

Les projets de budgets primitifs 2024 préparés par la commission des Finances sont adoptés par

19 voix POUR

Ils sont arrêtés en recettes et en dépenses aux sommes suivantes :

Service Général M57 :

Section de Fonctionnement : 2 648 601.00€

Section d'Investissement : 3 534 480.00€

Service Aménagement de terrains M57 :

Section de Fonctionnement : 4 855 364.00€

Section d'Investissement : 2 722 025.00€

Service de l'Eau M49 :

Section de Fonctionnement : 581 072.00€

Section d'Investissement : 996 397.00€

Service de l'Assainissement M49 :

Section de Fonctionnement : 387 315.00€

Section d'Investissement : 257 758.30€

Délibération : adoptée

8.Mise en place de la fongibilité des crédits en section de fonctionnement et d'investissement (N° DE 2025 008)

Le Conseil municipal est informé que vu la délibération n°2022-049 du 3 octobre 2022 approuvant le passage à la nomenclature M57 à compter du 1^{er} janvier 2023,

Vu l'article L2121-29 du Code Général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté interministériel du ministre de la Cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales et du ministre de l'Action des comptes publics du 20 décembre 2018 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales,

Considérant que le conseil peut déléguer au maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de chaque section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

D'autoriser le Maire à procéder, à compter de l'exercice 2024, sur les budgets communaux concernés par l'instruction budgétaire et comptable M57, soit le **Budget Général et le Service Aménagement de Terrains**, à des virements de crédits de chapitre à chapitre dans chacune des sections (fonctionnement et investissement), à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de chaque section.

D'autoriser le Maire à signer tout document s'y rapportant.

Délibération : adoptée

9.Restructuration salle des Fêtes du Brûly - Avenant 1 lot 7et lot 8 (N° DE 2025 009)

En vertu de la délibération du 26 mai 2020 donnant délégation de pouvoir en matière de marchés publics au Maire et dans le cadre de la restructuration de la salle des Fêtes du Brûly.

Le Maire **informe** les membres du Conseil municipal

- Des avenants mis en place sur les lots n° 7 et n° 8.

LOT N° 7 : « Menuiserie bois intérieurs - Agencement » à **STEINER MENUISERIE** – 2 impasse Marcel Pagnol – 55000 Savonnières devant Bar - pour la somme de **2 135.00€ ht**, ayant pour objet la fourniture et pose d'une trappe de visite verticale acoustique, de 2 trappes tombantes en bois 2 vantaux.

Nouveau montant du marché :

Montant initial : 207 564.20€ht

Montant de l'avenant 1 : 2 135.00€ht

Nouveau montant du marché : 209 699.20€ht

LOT N° 8 : « Plâtrerie – Isolation – Faux plafonds » à **AUDINOT Jim** – 15 rue du Maroc – 52410 Chamouilley - pour la somme de **5 607.00€ ht**, ayant pour objet la prise en compte de travaux supplémentaires, soit une plus-value pour l'ajout d'un faux plafond modulable Tonga A22 acoustique et une moins-value pour le retrait d'un faux plafond 1XBA13.

Nouveau montant du marché :

Montant initial : 188 465.00€ht

Montant de l'avenant 1 : 5 607.00€ht

Nouveau montant du marché : 194 072.00€ht

Délibération : adoptée

CANOVA Jean-Louis
Président de séance

KITYNSKI Marie-Christine
Secrétaire de séance